

Le Centre de Santé La Lignière SA fait partie de la Lignière et de ses entités.

L'utilisateur du Centre de Santé s'engage à respecter le règlement ci-dessous, à se comporter respectueusement envers les autres utilisateurs ainsi qu'envers les collaborateurs, à respecter les horaires établis par la Direction du Centre, et prend pleinement conscience qu'il s'agit d'un environnement hospitalier, que des patients peuvent être amenés à utiliser les mêmes espaces.

Les prestations du Centre de Santé proposent des services et mettent à dispositions des locaux et du matériel. Le Centre de Santé met tout en œuvre afin de maintenir un haut degré de qualité dans ces domaines.

1. Les tarifs, horaires et activités sont donnés à titre indicatif mais peuvent varier sans préavis. Le présent règlement peut également évoluer sans préavis.

2. Conditions de paiement

Le Centre de Santé offre la possibilité de payer les abonnements annuels en 3 fois. Des frais administratifs de CHF 20.- seront ajoutés aux 2^{ème} et 3^{ème} paiements. Toute autre prestation doit être soldée comptant avant le début de la/des prestation(s). Aucune facture ne peut être émise.

3. Période et heures d'ouverture de la réception du Centre :

De lundi à jeudi : de 10h à 14h30 et de 17h à 21h30 | Le Vendredi de 11h15 à 16h30 | Le Dimanche de 8h à 13h30
Fermeture hebdomadaire le samedi.

Contact réception 022 999 64 65

Courriel [cgs@la-ligniere.ch](mailto:cds@la-ligniere.ch)

Attention : Les changements d'horaires, jours fériés, saisonniers, de fin d'année, sont indiqués sur notre site internet à www.la-ligniere.ch

4. Le Centre de Santé se réserve le droit de fermer totalement ou partiellement les jours fériés et les week-ends des jours fériés. Dans ce cas, une information sera donnée au préalable. Aucune compensation, qu'elle soit financière ou sous forme de prolongation sur la durée de l'abonnement n'est prévue.

5. Âge minimum requis pour utiliser les installations : 16 ans avec la présence parentale.

6. Remboursements et prolongations

6.1. Une fois émis, aucun remboursement d'abonnement ou de carte d'entrée ne sera effectué. Pour un événement exceptionnel tel qu'une incapacité physique définitive de poursuivre une activité sportive, la Direction se réserve le droit d'entrer en matière pour un éventuel remboursement partiel, ce qui entraînera la facturation de frais administratifs : CHF 150.- pour les abonnements et CHF 50.- pour les cartes de 10 entrées.

6.2. Les abonnements du Centre de Santé ne sont en aucun cas transmissibles.

6.3. Aucune prolongation d'abonnement ne sera faite pour raison professionnelle, vacances, absences, etc. Lors d'absences pour raison médicale de longue durée, un certificat d'incapacité justifiant un arrêt de toute activité physique doit être présenté afin de faire valoir une prolongation.

Le certificat médical doit être remis au plus tard 45 jours après la fin d'une incapacité à pratiquer une activité sportive. Aucune demande ne sera acceptée passé ce délai. En cas d'abus avéré, la Direction se réserve le droit de refuser la prolongation d'un abonnement, et cela même si celle-ci est justifiée par un certificat d'incapacité.

Type d'abonnement	Durée minimum requise	Durée total maximum par abonnement
Abonnement annuel et supérieur	14 jours	6 semaines
Abonnement 6 mois	14 jours	3 semaines
Abonnement inférieur à 6 mois	14 jours	2 semaines
Forfait 10 entrées	Aucune prolongation possible	Aucune prolongation possible

6.4. Lors de son entretien et de ses révisions annuelles, la piscine et/ou le Centre de Santé pourra être fermé sans préavis en fonction des travaux à réaliser. Aucune compensation, qu'elle soit financière ou sous forme de prolongation sur la durée de l'abonnement, n'est prévue.

7. Responsabilité en cas d'accident / maladie

Le Centre de Santé décline toute responsabilité pour les accidents survenus quelles qu'en soient les causes et les circonstances. Tout sol humide est relativement glissant, les usagers doivent donc prendre garde aux dangers de glissade. Notre service d'accueil doit être averti immédiatement en cas d'accident. Il en va de même concernant des blessures ou autres maladies également contractées dans l'enceinte de l'établissement.

7.1. Maladies :

Les personnes atteintes de maladies de la peau contagieuses ne peuvent être admises dans l'établissement.

Les personnes souffrant de problème urologiques ne peuvent accéder aux espaces Piscine, Jacuzzi et Espace détente.

8. Sécurité

8.1. Le Centre de Santé décline toute responsabilité en ce qui concerne la perte ou le vol d'objets de valeur sur le site de la Lignière, et plus spécifiquement dans ses locaux. Il est impossible de surveiller en permanence ces derniers. Durant les périodes sans surveillance en salle d'entraînement comme dans l'espace détente, l'utilisateur reconnaît qu'il est son propre responsable à l'égard de sa sécurité, de son entraînement ainsi que de la bonne utilisation des locaux et du matériel. L'établissement décline toute responsabilité en cas d'incident lors de l'utilisation des infrastructures durant les périodes sans surveillance.

8.2. Pour la sécurité des usagers, il est interdit d'entrer dans la piscine sans la présence d'un maître de bains.

8.3. Par mesure de sécurité, le Centre de Santé est muni de caméras de vidéosurveillance. Par l'achat d'un produit ou service, l'acheteur reconnaît être informé de l'existence de ces dernières, dans le respect de la sphère privée.

9. Respect, courtoisie et dégradations

L'utilisateur s'engage à avoir un comportement respectueux envers le personnel, les autres utilisateurs, ainsi qu'envers les installations du Centre de Santé. En cas de violation grave, la Direction se réserve le droit de lui interdire l'accès temporairement ou définitivement, sans remboursement compensatoire.

9.1. Une tenue appropriée doit être portée dans les différents espaces du Centre de Santé.

9.2. **Bracelet d'accès et frais d'admission** : Le bracelet d'accès est nominatif et non transmissible, et est obligatoire pour accéder au Centre de Santé. En tant que nouveau client¹, il vous sera vendu comprenant les frais d'admission au tarif de CHF 40.-, non compris dans le prix de l'abonnement. En cas de perte, un montant de CHF 10.- sera facturé pour l'obtention d'un nouveau bracelet.

9.3. En cas de perte de la clé de casier, l'utilisateur devra s'acquitter d'un montant de CHF 50.-. En cas de perte du bracelet d'aquagym, l'utilisateur devra s'acquitter d'un montant de CHF 10.-.

9.4. En cas de dégradation volontaire des tourniquets d'accès, validée par la surveillance vidéo ou de visu par un collaborateur de la clinique, un forfait « Réparation » de CHF 100.- vous sera facturé, auquel s'ajoutera le montant du matériel dégradé.

9.5. Toute utilisation abusive du Centre de Santé sera systématiquement dénoncée.

9.6. L'usager surpris à utiliser des prestations hors abonnement se verra exclure définitivement l'accès au Centre de Santé, sans remboursement compensatoire.

10. Hygiène et respect des locaux

10.1. Il est strictement interdit de manger dans les vestiaires, la salle de gymnastique, la piscine et la salle d'entraînement.

10.2. Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur du Centre de Santé ainsi que dans l'ensemble de la propriété, à l'exception du pavillon fumeur à disposition à l'entrée de la clinique.

10.3. Toute consommation d'alcool, drogues ou stupéfiants est strictement interdite à l'intérieur du Centre de Santé ainsi que sur l'ensemble de la propriété.

10.4. Les chaussures d'extérieur doivent être déposées à l'extérieur, à l'endroit prévu à cet effet :

10.4.1. Accès au fitness et à la salle de gym doivent se faire avec des chaussures dédiées exclusivement pour l'intérieur.

10.4.2. Accès à l'espace humide s'effectue selon le règlement de la piscine.

11. Salle d'entraînement

11.1. Les utilisateurs de la salle d'entraînement sont priés de se tenir aux règles de manipulation des engins demandées par nos moniteurs.

11.2. Chaussures de sport d'intérieur propres et sèches, tenue adéquate et linge éponge sont de rigueur.

11.3. Les éventuels problèmes de santé doivent être signalés avant toute demande de conseil ou utilisation des engins. L'accès est strictement interdit en dehors des heures d'ouverture.

11.4. L'utilisateur est tenu de nettoyer hygiéniquement les machines et le matériel après chaque utilisation.

¹ Est considéré comme nouveau client, tout client n'ayant plus eu d'abonnement ou de carte active durant les 12 derniers mois.

12. Piscine et vestiaires

Il est interdit :

- 12.1. De pénétrer dans l'eau avec des pansements non adaptés.
- 12.2. De pousser quelqu'un dans l'eau, de plonger ou sauter.
- 12.3. De laisser des bouteilles et autres débris.
- 12.4. De prendre des photos et de filmer sans l'autorisation écrite de la Direction.
- 12.5. De garder plus d'une journée la clé d'un casier, il est interdit de quitter La Lignière avec une clé de casier.
- 12.6. De se baigner avec ses vêtements, en short de ville, en robe, en sous-vêtements, etc. Seuls les tenues et les tissus adaptés prévus pour les piscines sont autorisés. Les maillots sous forme de blouse ou jupe, ainsi que les combinaisons et le coton ne sont pas admis.
- 12.7. De se déshabiller en dehors des cabines prévues à cet effet, à l'exception du vestiaire situé au rez-de-chaussée.
- 12.8. De courir autour des bassins.
- 12.9. De se suspendre aux installations.

Il est obligatoire :

- 12.10. De se doucher puis d'emprunter les accès prévus pour se rendre dans la piscine ou le jacuzzi.
- 12.11. De se conformer aux demandes du personnel.

13. Règlement spécifique aux cours collectifs en salle de gym et en piscine

- 13.1. Au-delà d'un retard de 5 minutes après le début du cours, le moniteur vous indiquera que l'accès aux cours n'est plus autorisé et ce afin de garantir la qualité et la sécurité des cours.
- 13.2. Les cours seront assurés dès la présence de deux personnes.

14. Espace détente (Sauna-Hammam-Zone de repos)

Pour l'utilisation de l'Espace détente, les règles suivantes sont également valables :

- 14.1.1. Il est obligatoire de se doucher entre chaque installation (sauna, hammam, etc.).
- 14.1.2. Tranquillité, calme, et respect des autres usagers sont de rigueur.
- 14.1.3. La nudité n'est tolérée que dans la zone des saunas et hammams ; lors des déplacements le port d'un linge autour de la taille est demandé.
- 14.1.4. Le port du maillot de bain est admis dans la zone de repos, mais est interdit dans le sauna et le hammam.
- 14.1.5. Toute attitude irrespectueuse ou contraire aux mœurs est condamnable et implique une expulsion immédiate de son auteur sans aucune indemnisation.
- 14.1.6. Dans les saunas il est obligatoire de s'asseoir sur un linge de bain.
- 14.1.7. La Direction décline toute responsabilité en cas de brûlure.
- 14.1.8. Avant l'utilisation des installations, chaque visiteur déclare connaître son état de santé ainsi que les risques liés à une forte chaleur. L'établissement décline toute responsabilité en cas d'incident.

15. Rendez-vous individuels – Coaching-Massage-Natation

- 15.1. Toute annulation moins de 24 heures avant le rdv sera facturé.

16. Les objets trouvés, non réclamés pendant 30 jours, seront donnés à une organisation humanitaire.

17. Les membres doivent se conformer aux règlements d'utilisation des différentes infrastructures de la Clinique, du Centre médical & thérapeutique ainsi que du Centre de Santé de la Lignière.

18. Toute réclamation ou suggestion peut être adressée directement à la Direction ou par écrit à : Centre de Santé La Lignière SA, - A l'att. de la Direction – La Lignière 5 – 1196 Gland ou par e-mail à cds@la-ligniere.ch

19. Pour tout litige, le for juridique est situé à Nyon

Centre de Santé La Lignière SA

La Direction